
Assemblée des États Parties

Distr. : générale
18 septembre 2009

FRANÇAIS
Original: anglais

Huitième session

La Haye

18-26 novembre 2009

**Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets
du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes pour
l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009**

1. En application de la résolution ICC-ASP/1/Res.6¹ et de la règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes², le Conseil de direction soumet le présent rapport à l'Assemblée des États Parties («l'Assemblée»). Ce rapport donne un aperçu des réalisations du Fonds au profit des victimes (le «Fonds») du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, ainsi que des informations et un compte rendu des résultats réalisés dans les domaines d'activité du Fonds. Le rapport résume également la situation financière du Fonds ainsi que le projet de budget du Secrétariat du Conseil de direction du Fonds pour 2010.

2. La septième session de l'Assemblée fût l'occasion formelle de réviser les réglementations relatives au Fonds. L'actuel Conseil de direction décida cependant d'attendre avant de procéder à cette révision que des projets aient été réalisés pendant deux ans au moins. Il est proposé de débattre de cette question à la neuvième session de l'Assemblée en 2010, pour bénéficier du fait que suffisamment d'expérience aura été acquise dans la réalisation de projets et qu'un nouveau Conseil de direction avec un nouveau Directeur exécutif auront débuté leurs travaux.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

¹ Le paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6 prévoit que : «Le Conseil de direction fera chaque année rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et projets du Fonds et portera à sa connaissance toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles aient été acceptées ou refusées.»

² La règle 76 du Règlement du Fonds au profit des victimes dispose que le Conseil «soumet un rapport annuel écrit sur les activités du Fonds au Comité du budget et des finances et au Commissaire aux comptes, ainsi qu'à l'Assemblée des États Parties, par l'entremise de son Président.»

I. Activités et projets

3. Entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009, le Fonds a continué à défendre et à aider les victimes les plus vulnérables de crimes relevant de la compétence de la Cour pénale internationale («la Cour») en mobilisant des personnes et en finançant des moyens de porter secours à des victimes.

Résultats du Programme et enseignements

4. Le Fonds a continué à accroître la transparence et l'imputabilité de l'aide qu'elle apporte aux victimes. Le Secrétariat a, en plus d'avoir mis à jour ses modèles de rapports, communiqué son premier rapport intérimaire en juin 2009 sur 30 des 34 projets approuvés pour l'Ouganda et pour la République Démocratique du Congo (RDC). Les quatre programmes restants seront programmés d'ici la fin 2009. Le Secrétariat a l'intention de soumettre des rapports intérimaires deux fois par an, ou pour ce qui est des contributions à but spécifique, en fonction des conditions établies par les donateurs.

5. En 2009, le personnel du Secrétariat a organisé plusieurs ateliers en Ouganda du Nord et dans l'est de la RDC pour les partenaires participant à la réalisation de projets. Ces ateliers ont porté sur les directives du Fonds pour l'établissement de rapports, récemment mises à jour, et sur les principes fondamentaux du suivi et de l'évaluation. Ce soutien technique donne aux partenaires le moyen de rendre compte des réussites et défis de leurs projets, procurant des informations détaillées au Fonds pour ses prochains comptes rendus.

6. Les données du projet seront recueillies, tracées et analysées au travers d'un système de suivi informatique que construit actuellement le Secrétariat. Ce système permettra une analyse quantitative et qualitative des données, contribuant ainsi à améliorer les comptes rendus et communications.

7. Dès décembre 2008, le Greffier avait signé la plupart des contrats de projets. La gestion des subventions et contrats du Fonds s'est effectuée en fonction du Règlement financier et des règles de gestion financière de la Cour, et les contrats ont été délivrés par l'Unité des achats.

8. Entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009, le Fonds a apporté un appui à 30 projets - 13 projets dans l'est de la RDC (couvrant les provinces du Nord- et Sud-Kivu ainsi que le district de l'Ituri dans la province Orientale) et 17 projets au nord de l'Ouganda (couvrant les sous-régions de Lango, de Teso et d'Acholi ainsi que le district d'Adjumani).

9. Le Fonds estime que d'ici la fin 2009, 75 200 personnes profiteront de ces 30 projets (de manière directe et indirecte)³ en Ouganda et 150 400 personnes (de manière directe et indirecte) en RDC. Le Fonds considère également que ces bénéficiaires peuvent être catégorisés comme suit :

³ Les bénéficiaires directs sont les principaux bénéficiaires du soutien physique et psychologique et de l'appui matériel; les bénéficiaires indirects sont les familles et communautés des bénéficiaires directs.

	Nord de l'Ouganda ⁴		RDC		Nombre total de bénéficiaires
	Bénéficiaires directs	Bénéficiaires indirects	Bénéficiaires directs	Bénéficiaires indirects	
Réadaptation physique	450	2 150	0	0	2 600
Réadaptation psychologique	14 100	57 900	24 300	123 100	219 400
Appui matériel	7 500	39 000	3 000	20 700	70 200

Note: Les victimes recevant souvent différents types d'assistance, il n'est pas possible de faire l'addition verticale des colonnes.

10. Les partenaires locaux participant à la réalisation des projets comptent parmi eux des organisations non-gouvernementales internationales, des organisations de base locales, des groupes de victimes, associations de femmes, ainsi que des groupes de type religieux, tous enracinés dans leurs communautés locales. Les projets privilégient la participation des victimes à la planification des programmes, la viabilité des initiatives mettant en jeu les communautés, le subventionnement transparent et ciblé et l'accessibilité à l'aide des postulants n'y ayant pas généralement accès. Les projets prennent également en compte la vulnérabilité particulière des filles et des femmes et renforcent les capacités des organisations partenaires. Avant le versement des subventions, des évaluations de terrain ont été menées par le Secrétariat pour s'assurer que les projets s'attaquent directement aux dommages causés par les conflits relevant de la compétence de la Cour en ciblant les victimes de crimes les plus vulnérables et marginalisées. Veuillez consulter l'annexe II pour de plus amples informations sur les 30 projets en cours.

11. Les projets actuels du Fonds en Ouganda et dans l'est de la RDC comprennent des initiatives de réadaptation physique et psychologique et d'appui matériel. En voici quelques descriptions :

Réadaptation physique

Le Fonds estime que les projets en cours procureront une rééducation physique à 2 600 victimes au nord de l'Ouganda, de manière soit directe soit indirecte. Parmi les victimes on compte des victimes de mines terrestres, de torture, de blessures par projectiles, et d'autres atrocités en lien avec le conflit et leurs familles. Cinq des trente projets aident les victimes au moyen d'opérations (contractures suite à des brûlures, lèvres et palais coupés, réfection du nez, des lèvres), appareils prothétiques et orthopédiques, physiothérapie, et suivi post-traitement.

A présent, les projets fournissent leur aide à travers deux centres, situés à Gulu, mais atteignant des victimes dans tout le nord du pays grâce aux solides liens communautaires des organisations que soutient le Fonds, qui sont en mesure d'identifier les victimes d'endroits difficiles d'accès et de les faire voyager. Si une victime éligible requiert pour son rétablissement physique un traitement que les partenaires du Fonds ne peuvent fournir, elle sera envoyée chez un spécialiste.

Réadaptation psychologique

Le Fonds estime que dans l'est de la RDC ainsi que dans le nord de l'Ouganda, d'ici la fin 2009, 219 400 victimes bénéficieront d'une aide psychologique, de façon directe ou indirecte. La réadaptation psychologique est un vaste domaine qui comprend des services comme le soutien psychologique personnel, la thérapie de groupe et la

⁴ De nombreux bénéficiaires recevant plusieurs différents types d'aide, les chiffres de ce tableau ne peuvent pas être additionnés.

promotion de la réconciliation au sein des communautés. Grâce à cette diversité, le Fonds atteint de nombreuses victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, y compris des victimes de violences sexuelles et sexistes (SGBV) qui comptent parmi elles des mères-adolescentes, d'anciens enfants soldats et/ou ayant fait l'objet d'un enlèvement et des victimes de torture et de mutilations.

Appui matériel

En plus d'un soutien physique et psychologique, le Fonds offre aux victimes un soutien matériel dans les deux pays. Le Fonds estime que 70 200 personnes bénéficieront de manière directe et indirecte de ce soutien d'ici la fin 2009. Les partenaires du Fonds apportent un soutien très varié (formations agricoles et technologiques, bourses scolaires, microcrédits, formations professionnelles, semences, outils et autres fournitures) aux victimes de violences sexuelles et sexistes, aux anciens enfants soldats et/ou ayant fait l'objet d'un enlèvement, aux victimes de mutilations et/ou de la torture, et à des villages victimisés. Certains projets des partenaires du Fonds procurent aux victimes au niveau individuel le moyen de survivre ainsi qu'un nouveau rôle productif au sein de leur communauté. D'autres encouragent les victimes à travailler ensemble pour revitaliser leur économie locale.

12. Le Fonds, avec l'Université *University of California, Berkeley*, a commencé à évaluer l'incidence de certains projets pour comparer les activités à travers les États pour savoir dans quelle mesure l'appui atteint les objectifs clefs de la réconciliation, de la réintégration, de l'espoir, de la responsabilisation et de la dignité. Le personnel a rédigé et testé sur le terrain un outil de recherche pour l'utiliser avec certains partenaires en 2009 et 2010. Les résultats des recherches vont être publiés, procurant de précieuses informations sur l'impact du soutien accordé par les projets du Fonds aux victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour.

Efforts déployés par le Conseil de direction pour mobiliser des fonds

13. Les membres du Conseil ont continué à déployer des efforts pour susciter des contributions volontaires au Fonds⁵. Au cours de sa cinquième réunion en septembre 2008, le Conseil a lancé un appel au soutien des victimes de violences sexuelles et d'autres violences de type sexistes. En réponse à cet appel le gouvernement de la Norvège (191 081 euros) et de la Principauté d'Andorre (12 000 euros) ont contribué des fonds à but spécifique, et le gouvernement du Danemark a annoncé une contribution de 499 400 euros. Ces fonds sont utilisés pour financer des activités approuvées en Ouganda et en RDC. L'annexe I de ce rapport contient une liste des contributions volontaires.

14. Les membres du Conseil ont donné un mandat au Secrétariat pour développer un nouveau site web du Fonds, qui devrait être prêt dans le courant de l'année 2009. Ce nouveau site web offrira aux donateurs des facilités de paiement en deux monnaies, en euros et en dollars É.-U.

Cinquième réunion annuelle des membres du Conseil de direction

15. La cinquième réunion annuelle du Conseil de direction s'est tenue les 9 et 10 Septembre 2008 à La Haye (Pays-Bas). Tous les membres du Conseil y ont participé : Mme Simone Veil, Présidente du Conseil de direction, M. Arthur N.R. Robinson, l'Archevêque Emérite Desmond Tutu, M. Bulgaa Altangerel, et M. Tadeusz Mazowiecki.

⁵ Pour le mandat du Conseil voir la résolution ICC-ASP/4/Res.3, ainsi que l'annexe de la résolution ICC-ASP/1/Res.6 ainsi que le Règlement du Fonds au profit des victimes.

16. Le Conseil a reçu une mise à jour sur les progrès réalisés par le Fonds ainsi qu'un aperçu de ses projets à venir, et a examiné des questions d'ordre financières, de gestion et de communication. Les rapports d'audit internes et externes du Fonds ont été présentés, et le consultant juridique du Secrétariat a avancé une révision du règlement du Fonds et présenté un nouveau projet de règlement.

17. Le Conseil a encouragé le Greffe et le Secrétariat à redoubler leurs efforts de révision conjointe des procédures administratives pour accélérer et faciliter plus encore la mise en œuvre des programmes du Fonds dans les meilleures conditions possibles. Le Conseil a également recommandé que les contrats temporaires soient convertis en postes réguliers pour garantir la stabilité et la continuité du Secrétariat.

18. Le Conseil a exprimé son soutien aux efforts du Secrétariat pour mobiliser des fonds et a invité le Secrétariat à renforcer ses communications au travers de comptes rendus réguliers et d'un site web. Le Conseil a également recommandé au Fonds de renforcer sa propre capacité de suivi des programmes internes.

19. Enfin, le Conseil a exprimé son soutien à la programmation actuelle du Fonds et à ses futurs efforts en République Centre Africaine (RCA).

Sixième réunion annuelle des membres du Conseil de direction

20. La sixième réunion annuelle des membres du Conseil s'est tenue le 3 juin 2009 à La Haye, Pays-Bas. Quatre membres du Conseil ont participé à la réunion : Mme Simone Veil, Présidente du Conseil de direction, M. Arthur N.R. Robinson, l'Archevêque Emérite Desmond Tutu, et M. Bulgaa Altangerel. Le cinquième membre du Conseil, M. Tadeusz Mazowiecki, était empêché.

21. Au cours de cette réunion d'une journée, les membres ont examiné la question du recrutement du nouveau Directeur exécutif ainsi que le plan de dotation en personnel du Secrétariat, de questions d'ordre financier et budgétaire, ainsi que de questions relatives à la mobilisation de fonds, aux activités de projets et à des sujets d'ordre juridique. Le conseil a approuvé le premier rapport intérimaire sur les programmes et a donné son aval à l'extension des activités du Fonds déjà en cours en Ouganda et en RDC.

22. Le Secrétariat a présenté son évaluation de la RCA en soulignant les domaines dans lesquels le Fonds peut fournir une aide. Le Conseil a également approuvé le projet de demande de propositions pour la RCA (ses paramètres, procédures pour le dépôt de documents par l'intermédiaire de la Cour et achats).

23. Les membres du Conseil ont adopté le nouveau règlement – à l'exception de la clause sur le quorum, qui fera l'objet d'un débat ultérieur. Les membres ont accepté les contributions annoncées par le gouvernement du Danemark de 499 400 euros pour les projets visant les SGBV ainsi que l'offre du gouvernement de l'Allemagne pour financer un expert juridique de niveau P-4 qui travaillera pour le Fonds pendant deux ans (256 600 euros). De plus, les membres ont approuvé le budget des programmes de 2010 ainsi que le plan de dotation en personnel du Secrétariat⁶, et la suggestion de travailler par le truchement de la Fondation des Nations Unies (United Nations Foundation) à New York. Ceci permettra aux donateurs de faire des contributions volontaires exemptes d'impôt aux États-Unis.

24. Enfin, le Conseil de direction a convenu de se réunir chaque année en juin, ce qui permettra au Conseil d'examiner et d'approuver le budget annuel du Secrétariat avant que le budget ne soit soumis à l'Assemblée pour approbation.

⁶ Voir annexe III.

Assistance du Greffe

25. Conformément à l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6. et à la résolution ICC-ASP/3/Res.7, et tout en veillant à l'indépendance du Conseil et du Secrétariat, le Greffier de la Cour a apporté l'assistance qu'il considère nécessaire au bon fonctionnement du Conseil et du Secrétariat.

26. L'assistance a été apportée, entre autres, par la Section du Budget et des Finances, la Section de traduction et d'interprétation de la Cour, la Section des opérations hors-siège, la Section des services généraux, la Section des ressources humaines et la Section des technologies de l'information et des communications.

27. Le Secrétariat a sollicité l'assistance de la Section des avis juridiques du Greffe, mais n'a encore rien reçu. Les dépôts de documents auprès de la Chambre afin d'initier de nouvelles activités en RCA ont donc été repoussés au second semestre de 2009.

II. Rapport financier

États des contributions volontaires

28. Conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6, qui dispose que toutes les contributions volontaires offertes, qu'elles aient été acceptées ou refusées, seront signalées chaque année à l'Assemblée des États Parties, une liste des contributions volontaires figure à l'annexe I au présent rapport. La liste fait apparaître, entre autres, les contributions reçues des États (868 301 euros); des institutions et des particuliers (19 407 euros); les donations en nature et/ou correspondants à des programmes de partenaires participant à la réalisation de projets (d'un équivalent de 267 700 euros); et les paiements d'intérêts du Fonds (99 330 euros).

29. Le solde combiné des deux comptes en euros du Fonds était de 3 131 248 euros ; le solde du compte en dollars des États-Unis (É.-U.) était de 26 270 dollars É.-U. Sur la base d'informations communiquées par l'Unité de la trésorerie de la Cour, le Fonds dispose actuellement d'un dépôt à terme de 313 637 euros⁷.

30. Le Règlement du Fonds a été amendé en décembre 2007⁸ pour autoriser les contributions à but spécifique. En conséquence, il faudra s'assurer que le système comptable de la Cour puisse contrôler toutes les ressources apportées pour un but spécifique, et d'identifier ces ressources séparément. Le Secrétariat contrôle les ressources reçues par le Fonds et rend compte de leur utilisation en fonction des critères décrits dans l'annexe à la résolution ICC-ASP/4/Res.3.⁹

⁷ Le montant du dépôt à terme s'élève à 313 637 euros; pour un taux d'intérêt de 5,33 %. A maturité, le 9 juillet 2009, le dépôt avec intérêts aura atteint une valeur de 330 493 euros.

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre au 14 décembre 2007* (Publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/6/20), vol. I, partie III.A, résolution ICC-ASP/6/Res.3.

⁹ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatrième session, La Haye, 28 novembre au 3 décembre 2005* (Publication de la Cour pénale internationale, ICC, ICC-ASP/4/32), partie III.

31. Le Conseil a précisé que le Secrétariat devrait pouvoir séparer et rendre compte de toutes les contributions à but spécifique, cette information étant requise des donateurs. Au cours de la période que couvre ce rapport, la Direction des services administratifs communs du Greffe (le propriétaire du système de comptabilité SAP de la Cour) n'a pas été en mesure d'amender son système SAP pour prendre en compte les besoins du Fonds, qui sont fondés sur la résolution ICC-ASP/4/Res.3. Pour l'instant, le Secrétariat continue à contrôler les contributions à but spécifique en dehors du système SAP.¹⁰ Il est prévu qu'un système de contrôle de base pour les contributions à but spécifique soit en place dans SAP d'ici fin 2009 ou début 2010.

32. Les membres du Conseil ont souhaité exprimer leur gratitude pour les contributions reçues au cours de la période couverte par le présent rapport annuel et ont invité les États Parties à continuer à verser des contributions au Fonds. Des remerciements particuliers ont été adressés aux deux nouveaux États Parties ayant rejoint le groupe des donateurs ainsi qu'à ceux qui ont décidé d'augmenter leurs contributions, conformément au volume croissant de l'assistance aux victimes fournie par le Fonds.

Audit externe 2008

33. Le National Audit Office du Royaume-Uni procède à l'audit externe des comptes du Fonds. Au moment de la rédaction de ce rapport, le Conseil n'avait pas encore reçu l'audit des états financiers du Fonds pour l'année 2008. Le présent rapport sera amendé si nécessaire après réception par le Conseil de l'audit des états financiers du Fonds pour l'année 2008.

III. Projet de budget pour 2010

34. Conformément à la résolution ICC-ASP/4/Res.3, le Conseil de direction a établi pour le Secrétariat un projet de budget pour 2010, qui a été conçu conformément à la résolution ICC-ASP/3/Res.7. Le projet de budget est soumis chaque année à l'Assemblée des États Parties pour approbation, conformément au paragraphe 6 de l'annexe à la résolution ICC-ASP/1/Res.6.

35. Le Conseil a visé une croissance zéro dans son projet de budget pour 2010 et a réalisé des réductions de près de 32 % des dépenses non liées au personnel; toutefois, l'expansion des activités du Fonds en RCA et la demande du Conseil et des États Parties de développer des supports de communication et d'information pour les comptes rendus et la mobilisation de fonds se sont traduits par une augmentation du projet de budget de 130 900 euros.

36. En ce qui concerne le personnel, le Conseil a demandé à l'Assemblée de mettre le Secrétariat à l'abri de l'application d'un taux de vacance de postes. Pour l'année 2009, l'Assemblée avait décidé d'un taux de vacance de postes de 15% pour tous les postes fixes du Secrétariat. Le Secrétariat a donc envisagé un déficit pour les dépenses de personnel et s'est vu obligé de repousser le recrutement d'un poste vacant de P-3 jusqu'à fin décembre 2009 pour réduire ses dépenses. Comme il est prévu de pourvoir à tous les postes fixes début 2010, le Conseil demande à l'Assemblée de ne pas appliquer de taux de vacance pour les postes du Secrétariat. Le fait de ne pas octroyer cette exemption aura inévitablement une incidence négative sur la mise en œuvre des programmes.

¹⁰ Comme indiqué dans le rapport à l'Assemblée des États Parties du Conseil de direction du 3 septembre 2008 (ICC-ASP/7/13, par. 53), l'intégration du système d'établissement des rapports du Fonds au sein de l'ensemble du système informatique de la Cour ne devrait pas être achevé avant fin 2009.

37. Dans son rapport de 2007, le Commissaire aux comptes a recommandé de pourvoir le Secrétariat du Conseil de direction de ressources administratives suffisantes¹¹ et s'efforce de créer des postes fixes pour des fonctions essentielles au sein du Secrétariat¹². Le Comité du Budget et des Finances a proposé à l'Assemblée d'approuver les recommandations du rapport d'audit externe et que la Cour s'assure de leur mise en œuvre complète¹³. Le Directeur de l'audit interne, dans son rapport d'audit de 2008¹⁴ a déclaré qu'un poste fixe et de haut niveau était requis au sein du Secrétariat pour sa gestion administrative. A partir du 1er janvier 2009, le poste de Fonctionnaire d'administration/Attaché de liaison a été octroyé au Secrétariat, initialement pour un an. Sur la base des recommandations ci-dessus, des expériences faites en 2009, et suite à une demande du Comité¹⁵, le Conseil de direction du Fonds a examiné l'actuel plan de dotation en personnel du Secrétariat¹⁶ au cours de sa réunion annuelle du 3 juin 2009, l'a approuvé et a demandé à l'Assemblée de permettre au Secrétariat de garder ce poste.

38. Pour apporter un soutien aux activités de mobilisation de fonds du Conseil et du Secrétariat, le Conseil a approuvé un nouveau poste des services généraux d'assistant d'appui en communication pour contribuer au développement de supports de communications, maintenir le nouveau futur site web du Fonds, et développer et mettre à jour une base de données de contacts.

39. En 2010 les fonds offerts par le gouvernement de l'Allemagne pourvoient aux besoins juridiques du Secrétariat. En ce qui concerne le personnel de la RCA, le Conseil a approuvé l'affectation d'un fonctionnaire hors siège de niveau P3 (personnel temporaire), initialement pour neuf mois.

¹¹ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, septième session, La Haye, 14 novembre au 22 novembre 2008* (Publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/7/20), vol. II.C.2, entre autre par. 6 et 16 et recommandation 2.

¹² Ibid., recommandation 3.

¹³ Ibid., vol. II.B.2, par. 19.

¹⁴ Fonctionnement administratif du Secrétariat du Fonds d'aide aux Victimes, Bureau de l'audit interne, 07.08.

¹⁵ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, septième session, La Haye, 14 novembre au 22 novembre 2008* (Publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/7/20), vol. II.B.2, annexe IV, par. 11.

¹⁶ Voir annexe III pour l'organigramme du Secrétariat du Conseil de direction du Fonds.

Annexe I

Contributions volontaires reçues par le Fonds au profit des victimes

Les contributions volontaires ci-après ont été versées par des États entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 :

Contributions des États	Total (euros)
Andorre	12 000,00
Belgique	75 000,00
Finlande	100 000,00
Allemagne	300 000,00
Lettonie	6 000,25
Liechtenstein	6 777,36
Luxembourg	20 000,00
Norvège	191 081,31
Pologne	15 000,00
Afrique du Sud	25 000,00
Espagne	60 000,00
Suisse	30 000,00
Royaume-Uni	27 442,50
Total des contributions versées par des États	868 301,42

En sus des contributions des États ci-dessus, entre le 1^{er} juillet 2008 et le 30 juin 2009 le Fonds a reçu :

19 407 euros de contributions en espèces de la part d'individus et d'institutions ;
267 700 euros de donations en nature et/ou sous la forme de fonds correspondant à ses programmes des partenaires dans la réalisation des projets (pour plus de Caractéristiques du compte bancaire voir l'annexe II) ; 99 330 euros d'intérêts ; et 756 000 euros de contributions annoncées par le gouvernement du Danemark (499 400 euros) et de l'Allemagne (256 600 euros) pour les projets et activités à but spécifique. Ces contributions annoncées ont été approuvées par le Conseil de direction à l'occasion de sa réunion annuelle qui s'est tenue à La Haye le 3 juin 2009.

Liste de contributions volontaires par comptes bancaires

I. ABN AMRO (en €)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
 Titulaire du compte : Fonds au profit des victimes
 Monnaie : Euro (€)
 Numéro de compte : 53.84.65.115
 IBAN : NL54ABNA0538465115
 Code Swift : ABNANL2A

Caractéristiques du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1 juillet 2008 au 30 juin 2009

Caractéristiques du compte bancaire	Euros
Solde d'ouverture	570 588,98
Contributions versées par des particuliers et des institutions	16 924 90
Contributions versées par des États	786 524,06
Dons / paiements au titre de projets	(677 539,79)
Virement interne du compte en euros de la banque Fortis	206 835,07
Dépôt à terme échu	2 130 276,75
Intérêts	96 295,53
Frais bancaires	(316,60)
Solde au 30 juin 2009	3 129 588,90

Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions	Euros
Juillet 2008	435,00
Août 2008	360,00
Septembre 2008	2 280,00
Octobre 2008	390,00
Novembre 2008	5 672,50
Décembre 2008	5 857,40
Janvier 2009	390,00
Février 2009	390,00
Mars 2009	165,00
Avril 2009	240,00
Mai 2009	90,00
Juin 2009	655,00
Total	16 924,90

Ventilation mensuelle des contributions versées par des États	Euros
Juillet 2008	31 000,25
Août 2008	0,00
Septembre 2008	0,00
Octobre 2008	0,00
Novembre 2008	315 000,00
Décembre 2008	413 081,31
Janvier 2009	27 442,50
Février 2009	0,00
Mars 2009	0,00
Avril 2009	0,00
Mai 2009	0,00
Juin 2009	0,00
Total	786 524,06

II. Fortis Bank (en euros)

Raison sociale de la banque : Banque Fortis, La Haye, (Pays-Bas)
 Titulaire du compte : Fonds au profit des victimes
 Monnaie : Euro (€)
 Numéro du compte : 240005201
 IBAN : NL39FTSB0240005201
 Code Swift : FTSBNL2R

Caractéristiques du compte bancaire, y compris montant des contributions reçues du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Caractéristiques du compte bancaire	Euros
Solde d'ouverture	127 532,08
Contributions versées par des particuliers et des institutions	2 482,50
Contributions versées par des États	81 777,36
Virement interne au compte en euros de l'ABN AMRO	(206 835,07)
Dons / paiements au titre de projets	(6 277,20)
Intérêts	3 018,22
Frais bancaires	(38,68)
Solde au 30 juin 2009	1 659,21

Ventilation mensuelle des contributions versées par des particuliers et des institutions	Euros
Juillet 2008	732,50
Août 2008	0,00
Septembre 2008	150,00
Octobre 2008	0,00
Novembre 2008	0,00
Décembre 2008	0,00
Janvier 2009	500,00
Février 2009	0,00
Mars 2009	150,00
Avril 2009	0,00
Mai 2009	700,00
Juin 2009	250,00
Total	2 482,50

Ventilation mensuelle des contributions versées par des États	Euros
Juillet 2008	0,00
Août 2008	0,00
Septembre 2008	0,00
Octobre 2008	0,00
Novembre 2008	0,00
Décembre 2008	75 000,00
Janvier 2009	6 777,36
Février 2009	0,00
Mars 2009	0,00
Avril 2009	0,00
Mai 2009	0,00
Juin 2009	0,00
Total	81 777,36

Le compte détenu auprès de la banque Fortis sera clôturé au cours de l'année 2009.

III. ABN AMRO (dollars É.-U.)

Raison sociale de la banque : ABN AMRO
Titulaire du compte : Fonds au profit des victimes
Monnaie : dollars É.-U.
Numéro du compte : 53,86,21,176
IBAN : NL87ABNA0538621176
Code Swift : ABNANL2A

Caractéristiques du compte bancaire, y compris les contributions reçues du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

Caractéristiques du compte bancaire	En dollars É.-U.
Solde d'ouverture	26 254,44
Contributions versées par des particuliers et des institutions	0,00
Contributions versées par des États	0,00
Intérêts	16,01
Frais bancaires	0,00
Solde au 30 juin 2009	26 270,45

Note: Les paiements d'intérêts de 16,01 dollars É.-U. équivalent à 11,40 euros pour un taux de change de 1 dollars É.-U. = 0,7121 euros

Annexe II

Projets réalisés durant la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

B.1. Nord de l'Ouganda (17 projets)

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/003, TFV/UG/2007/R1/005, TFV/UG/2007/R1/006, TFV/UG/2007/R1/016, TFV/UG/2007/R1/020, TFV/UG/2007/R1/025, TFV/UG/2007/R2/035

Titre du projet : Exploiter les occasions de protéger et mettre fin à la violence (HOPE)

Budget : 239 794 euros + 36 068 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Décembre 2008 – décembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel des victimes, y compris des personnes ayant été enlevées et les communautés de victimes

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/14(a), TFV/UG/2007/R1/14(b), TFV/UG/2007/R1/14(c)

Titre du projet : Victimes de rebelles dans le nord de l'Ouganda: Programme de réadaptation physique

Budget : 80 833 euros

Durée : Novembre 2007 – décembre 2008

Type de victime et d'intervention : Réadaptation physique et réadaptation psychologique des victimes de mutilations

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/17

Titre du projet : Promouvoir la participation des communautés à la reconstruction et au rétablissement socio-économique du village d'Apungi, affecté par le conflit.

Budget : 21 009 euros

Durée : Novembre 2007 – avril 2009

Type de victime et d'intervention : Appui matériel pour les communautés victimisées

Projet(s) : TFV/UG/2007/R1/018; TFV/UG/2007/R2/042

Titre du projet : Renforcement des capacités, plaidoirie et réadaptation médicale des victimes de la guerre.

Budget : 45 000 euros

Durée : Novembre 2008 – octobre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de la guerre handicapées

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/038

Titre du projet : Rétablir les moyens d'existence des victimes de la guerre

Budget : 73 595 euros + 13 730 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Novembre 2008 – novembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel de victimes de la guerre, y-compris les anciens combattants et autres victimes.

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/039, TFV/UG/2007/R2/041

Titre du projet : Initiative Okweyo

Budget : 37 388 euros + 13 598 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Novembre 2008 – novembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes blessées et / ou traumatisées et leurs familles

Projet(s) : TFV/UG/2007/R2/040

Titre du projet : Sensibilisation et réaction à la violence sexuelle basée sur le genre au sein de la population affectée par la guerre du district d'Oyam en Ouganda

Budget : 75 000 euros + 50 251 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Novembre 2008 – novembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel aux jeunes et aux femmes affectées par la guerre

Note: Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet. Toutefois, les fonds correspondant aux programmes couvrent uniquement la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

B.2. République Démocratique du Congo (RDC) (13 projets)

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/011

Titre du projet : Projet de soutien à la réintégration sociale, économique et professionnelle de 250 enfants du territoire de Mahagi

Budget : 54 483 euros + 10 359 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Décembre 2008 – octobre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel pour d'anciens enfants soldats et des personnes enlevées

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/019

Titre du projet: A l'école de la paix

Budget : 62 273 euros + 876 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Décembre 2008 – septembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique des enfants que la guerre a rendus orphelins

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/021

Titre du projet : Projet de réinsertion socio-économique de 300 victimes de violences sexuelles suite à la guerre, et scolarisation de 600 de leurs enfants

Budget : 57 806 euros + 11 652 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Décembre 2008 – juillet 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violences sexuelles et leurs enfants

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/022

Titre du projet : Projet de réadaptation psychologique, physique et socioprofessionnelle de 200 victimes de violences sexuelles à Bunia et ses environs au travers de microcrédits en nature

Budget : 52 102 euros + 13 363 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Décembre 2008 – juillet 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel aux victimes de violence sexuelle et leurs familles

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/026, TFV/DRC/2007/R2/028, TFV/DRC/2007/R2/031, TFV/DRC/2007/R2/033, TFV/DRC/2007/R2/043

Titre du projet : Réadaptation physique et psychologique et appui matériel pour 950 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans les provinces du Nord- Kivu et de l'Ituri

Budget : 376 285 euros + 90 063 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Décembre 2008 – août 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation physique, réadaptation psychologique et appui matériel pour d'anciens enfants soldats et personnes enlevées, y compris à des mères adolescentes associées aux forces et groupes armés (forces régulières et milices) et victimes de violences sexuelles

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R1/027

Titre du projet: Caravane de la paix dans les territoires d'Irumu et de Djugu et dans une partie du territoire de Mahagi

Budget : 69 806 euros + 4 660 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Janvier 2009 – septembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel aux villages victimisés

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/029

Titre du projet : Projet de réadaptation psychologique des jeunes mères associées aux forces armées de la ville de Bunia et sa région environnante

Budget : 58 218 euros + 13 431 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Novembre 2008 – septembre 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel pour les mères adolescentes associées aux forces et groupes armés

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/030

Titre du projet : Projet pour la réinsertion socioprofessionnelle et économique de 150 anciens enfants associés aux groupes armés dans le territoire de Mahagi

Budget : 57 903 euros + 5 844 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

Durée : Novembre 2008 – juillet 2009

Type de victime et d'intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel pour des anciens enfants soldats et des personnes enlevées

Projet(s) : TFV/DRC/2007/R2/032

Titre du projet : Programme de réadaptation psychologique et appui matériel pour 80 victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité déplacées dans la ville de Bukavu

Budget : 22 950 euros + 3 805 euros (fonds des partenaires dans la réalisation de projets correspondant à ses programmes)

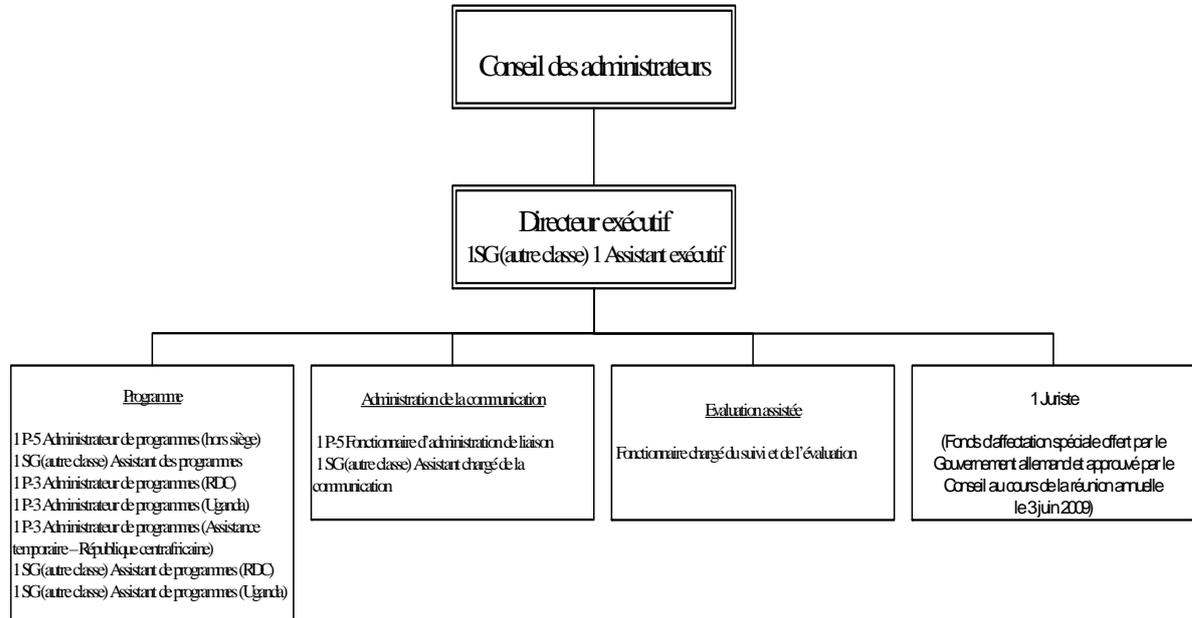
Durée : Novembre 2008 – juin 2009

Type de victime & intervention : Réadaptation psychologique et appui matériel pour les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité

Note: Le budget mentionné dans les tableaux ci-dessus correspond au montant total approuvé pour toute la durée du projet. Toutefois, les fonds correspondant aux programmes couvrent uniquement la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

Annexe III

Organigramme du Secrétariat du Conseil de direction du Fonds



--- 0 ---